



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : Délibération portant adoption du Plan triennal d'investissement 2020/2022.

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 27 novembre 2019**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thies ;
Vu l'arrêté n° 008/RD/DP du 16 janvier 2019 portant approbation du budget de l'année 2019 de la Ville de Pikine ;
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;
Sur le rapport du maire de la ville de Pikine ;

- DELIBERE -

Article premier : Est adopté le Plan triennal d'investissement (PTI) de la Ville de Pikine pour la période 2020/2022.

Article 2 : le Plan annuel d'investissement (PAI) pour l'année 2020, extrait du PTI, est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie le 27/11/2019

Le Maire

Abdoulaye THIMBO